

CAISSE DES ECOLES DE CONTES

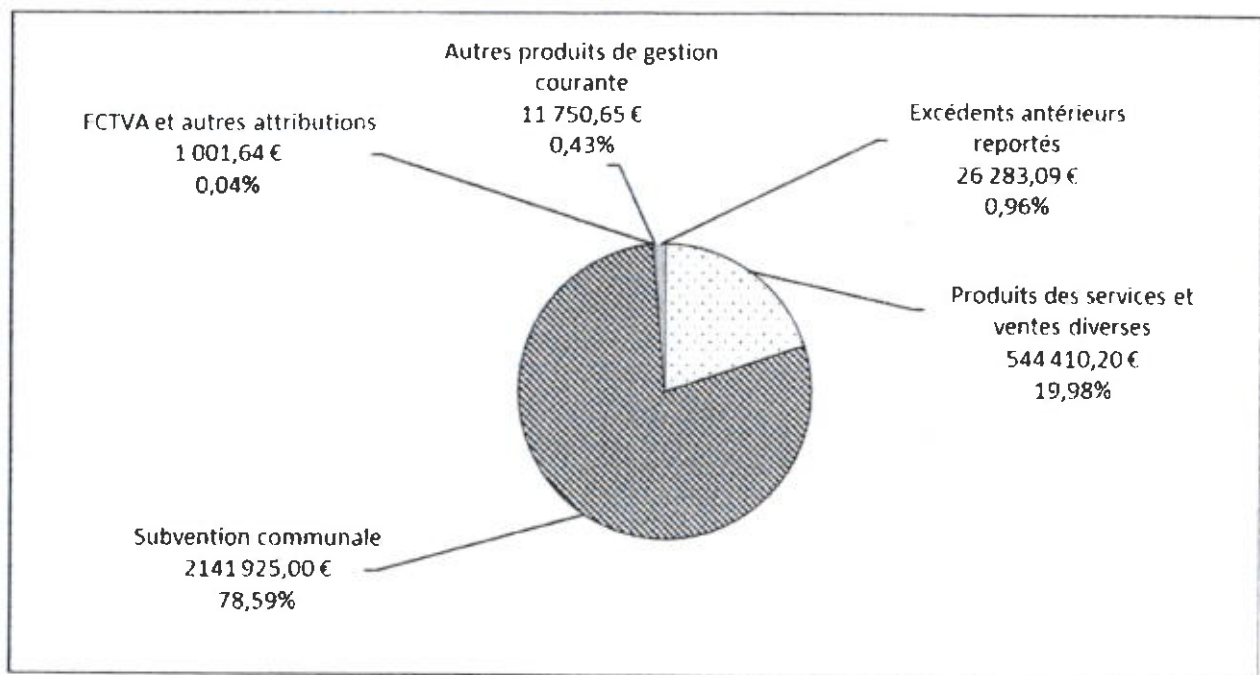
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

La note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

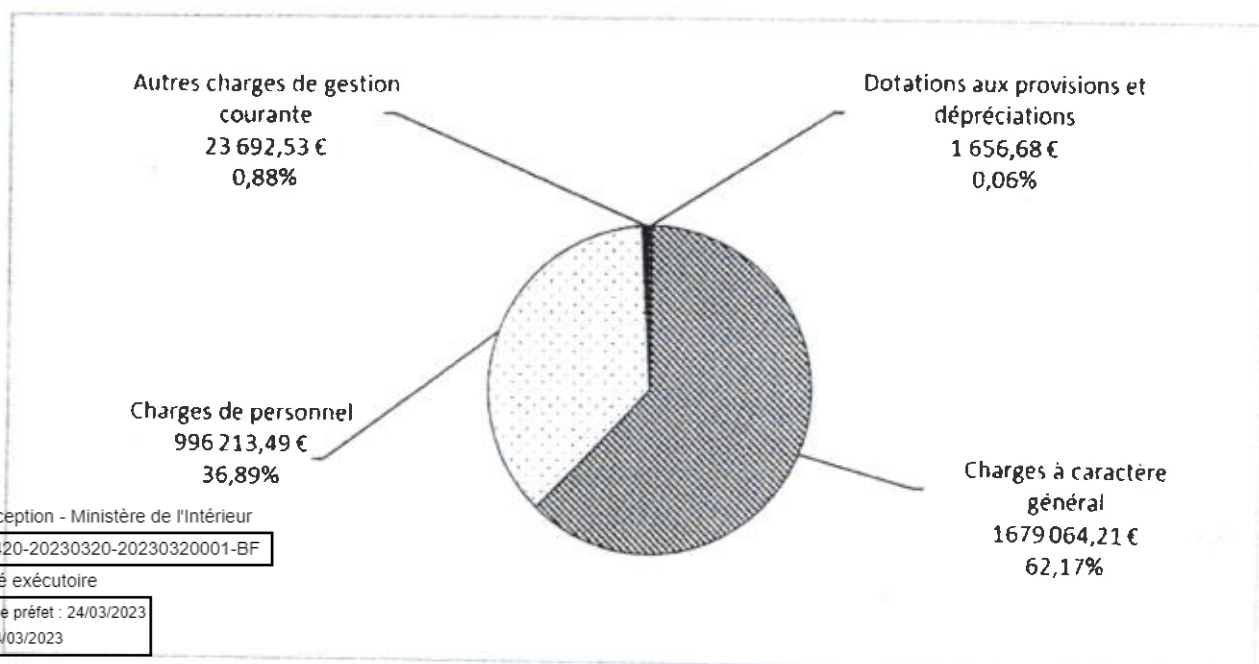
En application du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la Caisse des écoles de Contes est constitué par le vote du compte administratif par le conseil d'administration avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte administratif de l'exercice 2022, dont les montants et les résultats sont en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Receveur communal des finances publiques, présente en section de fonctionnement un total de produits de 2 699 087,49 € et un total des charges de 2 700 626,91 € soit un déficit de 1 539,42 € auquel s'ajoute le report de l'excédent de 2021 (26 283,09 €) **soit un excédent cumulé de 24 743,67 €.**

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260602420-20230320-20230320001-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Publication : 24/03/2023